

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Sainte-Julienne, lundi 17 mai 2021 – Le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne cesse la délivrance de permis pour les feux à ciel ouvert à compter de demain. L'indice de danger d'incendie de la SOPFEU indique TRÈS ÉLEVÉ pour les prochains jours dans notre région. La hausse des températures à venir et l'absence de précipitations favorisent l'éclosion de feux de broussailles et de forêt. Conséquemment, aucun permis ne sera délivré pour les prochains jours. Nous réévaluerons la situation d'ici la fin de la semaine.

Soyez informé qu'avant d'allumer un feu à ciel ouvert, il est obligatoire de se procurer un permis de brûlage (sans frais) disponible durant les heures d'ouverture de l'administration de l'hôtel de ville. Il est important de surveiller l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU en page d'accueil du site Internet de votre municipalité www.sainte-julienne.com (en bas de page à droite). Notez que, lorsque l'indice de danger d'incendie indique ÉLEVÉ, TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME, le Service de sécurité incendie peut cesser temporairement la délivrance des permis afin de limiter les risques d'incendie durant cette période.

La SOPFEU invite la population à redoubler de vigilance. Elle rappelle que le printemps est une période très propice à l'éclosion de feux de végétation et que le mois de mai est l'un des mois où l'on répertorie le plus grand nombre d'incendies au cours de l'année.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7191
www.sainte-julienne.com